Bilan étape du mémoire

Code Apogée
3MIAY1

Composante(s)
UFR Langues et Civilisations

Période de l'année
Semestre 3

En bref

- **Mobilité d'études:** Non
- **Accessible à distance:** Non

Présentation

Description

Le mémoire de recherche, préparé sur deux ans, constitue l'une des bases principales de la formation de l'étudiant.e de master. Le thème de recherche, choisi en concertation avec un enseignant-chercheur du département des études des mondes anglophones, aura été posé au plus tard en fin de M1. L'année de M2 est consacrée à l'approfondissement de la recherche et à la rédaction du mémoire. En fin de S3, une étape de bilan donne lieu à une série de vérifications destinées à soutenir l'étudiant.e dans sa recherche et à ajuster ses efforts avant les dernières étapes préalables à la rédaction puis à la soutenance. Cette étape n'exclut naturellement pas d'autres entrevues avec le directeur ou la directrice de mémoire à d'autres moments du M1 ou du M2.

La soutenance doit avoir lieu au plus tard le 30 juin de l'année de M2. Une dérogation peut être demandée par l'étudiant.e pour report de soutenance (au plus tard le 15 septembre de l'année universitaire suivante). Les motifs de dérogation sont définis de façon très rigoureuse : recherche de terrain (par exemple recherche en bibliothèque à l'étranger ou conduite d'entretiens nécessitant un traitement particulier), problèmes de santé. **Les dérogations sont accordées par le VP CFVU.** Les demandes de dérogation doivent donc être adressées directement au VP CFVU et envoyées au bureau de M. Frédéric Cerf (Bureau des Masters, Bâtiment d'accueil), accompagnées d'une lettre du directeur / de la directrice de mémoire.

Contrôle des connaissances

Les étudiants remettront à leur directeur ou directrice de mémoire des éléments permettant d'attester du progrès effectif de leur recherche en fonction des objectifs définis lors du dépôt du sujet et des demandes spécifiques qui leur seront adressées. Ces éléments inclueront au minimum : une bibliographie, un plan détaillé et des parties rédigées.

La validation de cette U.E., attestée par un document remis au secrétariat des masters, sera indispensable pour pouvoir organiser la soutenance du mémoire en fin de deuxième semestre.

Compétences acquises
Bloc de compétences : Bloc de compétences disciplinaires

Compétences
Compétence : 062 Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, lors d'échanges professionnels, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère

Compétence : 032 Appliquer les méthodes de recherche spécifiques aux différents domaines (arts, lettres, langues et sciences humaines et sociales)

Informations non contractuelles.
Dernière mise à jour le 08 septembre 2023